

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Kim Bouvrette

<https://www.cadre21.org/membres/a5f00c5536bb040f49e0d27b>

Date d'obtention : 2022-08-31 19:45:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important d'avoir une attitude bienveillante à l'égard de la victime et de suivre le protocole.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je pourrai intervenir avec davantage de confiance puisque j'aurai une procédure claire à suivre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Accueillir la victime avec bienveillance, sans jugement et dans le respect de son intégrité (ne jamais demander de me montrer le matériel). Ne pas déroger du protocole d'intervention SEXTO.